

Parc national de forêts

Orientation 6. Améliorer l'état des continuités écologiques

Par rapport au cœur, surtout marqué par des paysages de plateaux forestiers découpés de combes et vallées à dominante prairiale, l'aire d'adhésion compte davantage d'espaces agricoles, en particulier des grandes cultures, des infrastructures routières, des carrières et des villages, ainsi que des reliefs particuliers que sont les cuestas. Ces éléments constituent une mosaïque de milieux plus ou moins fonctionnelle selon leurs connectivités et type d'interactions. Les milieux ne se répartissent pas de façon homogène. Les forêts constituent un continuum cohérent autour du cœur (cf. cartouche « Continuité écologique terrestre du Parc national » - carte des vocations), se réduisent à des corridors à sa bordure avant de rejoindre de nouveaux ensembles au nord et au sud. Les prairies se concentrent, elles, essentiellement dans le fond des vallées.

Les espaces forestiers et agricoles couvrant près de 98% du territoire, les pratiques qui les concernent sont déterminantes dans la qualité de la trame verte et bleue. Des pratiques respectueuses du patrimoine naturel sont décrites et préconisées dans de nombreux documents de gestion et de planification. Leur mise en application se heurte soit à un manque de promotion, ou ne suscite pas une plus-value jugée suffisamment convaincante pour les acteurs concernés au regard du bilan environnemental et économique.

En lien avec les continuités écologiques, des dynamiques sont favorables à la colonisation par des espèces animales ou végétales dont l'aire de répartition avait fortement régressé. Le territoire a déjà connu des phénomènes de retours d'espèces, par exemple avec la Cigogne noire. D'autres espèces connaissent des dynamiques d'expansion, comme la loutre ou le castor le long des cours d'eau ou encore le loup et à un degré moindre le lynx. Contrairement à la Cigogne noire, ces espèces sont socialement moins bien acceptées, tout particulièrement les grands prédateurs.

Les espèces exotiques envahissantes sont le second facteur mondial de réduction de la biodiversité. Le territoire est globalement moins atteint par ce phénomène que les régions naturelles voisines mais n'en est pas exempt pour autant. Toutes les espèces à l'origine d'invasion biologique pouvant provoquer des dégâts écologiques, économiques ou de santé publique importants, ne sont cependant pas des espèces exotiques envahissantes.

L'arrivée de nouvelles espèces, généralement accompagnées de leur cortège de maladies et de parasites, se couple également d'un risque sanitaire qui s'ajoute aux problèmes sanitaires déjà présents pouvant affecter la santé humaine (maladie de Lyme...) comme celles des socio-écosystèmes (tuberculose bovine et activités d'élevage).

Le Parc national se positionne comme un territoire moteur quant à la sauvegarde de sa riche biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou remarquable. Il contribue ainsi aux engagements internationaux de la France d'enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes d'ici à 2020, traduits dans la stratégie nationale pour la biodiversité.

La priorité est de restaurer voire d'améliorer les continuités écologiques du territoire, en insistant sur ses composantes naturelles et fonctionnelles, tout en prévenant les retours d'espèces et les risques d'invasions biologiques et sanitaires.

Parc national de forêts

[...]

Mesure n°2. Anticiper de possibles arrivées d'espèces et gérer les risques d'invasions biologiques et sanitaires

[...]

MESURE N°2. ANTICIPER DE POSSIBLES ARRIVÉES D'ESPÈCES ET GÉRER LES RISQUES D'INVASIONS BIOLOGIQUES ET SANITAIRES

Les partenaires de la charte se mobilisent pour anticiper le retour naturel ou l'arrivée de certaines espèces, ainsi que la propagation de certains risques biologiques ou sanitaires. Cela nécessite des veilles à l'échelle du territoire et supra-territoriale pour anticiper et adapter les réponses à apporter localement au regard de l'urgence de la situation et des impacts supposés. L'objectif visé est de réduire le risque de survenue d'une crise majeure pour les acteurs concernés, leurs activités ou les patrimoines naturels.

Le retour naturel de certaines espèces contribue à un enrichissement de l'écosystème. Une attention particulière est portée aux acteurs économiques dont les activités sont susceptibles d'être impactées et qui contribuent à la préservation des patrimoines. À l'échelle du parc national, l'évolution des pratiques est accompagnée pour faciliter la cohabitation via des actions de formation, d'aide à l'acquisition de matériel et d'expérimentation. Une large concertation est aussi recherchée, en s'appuyant sur les retours d'expérience de territoires analogues. Un suivi et une analyse des conséquences environnementales et socio-économiques liées au retour est également opéré. Dans le cas des grands prédateurs, leur rôle de régulateurs des populations d'ongulés est pris en compte en lien avec les actions de maîtrise des densités de gibier exercées par la chasse. Au regard des enjeux de soutien à l'élevage dans le parc national, l'établissement public du Parc national prend une part active dans la mise en œuvre de ces actions.

Concernant les invasions biologiques et les risques sanitaires, des stratégies sont élaborées et mises en œuvre, en lien avec les politiques et programmes d'actions supraterritoriaux. Outre l'organisation de la veille, elles prévoient les modalités de plans de lutte adaptées aux enjeux y compris en cœur. L'action se justifie dès lors que le coût économique ou environnemental induit est raisonnable en regard des impacts écologiques ou socio-économiques pressentis ou constatés. Des méthodes de lutte alternative réduisant l'impact sur l'environnement sont par ailleurs promues. Une attention particulière est portée à la maladie de Lyme. Transmise par les morsures de tiques, des actions et des partenariats sont à envisager avec le ministère de la

Parc national de forêts

Santé et Santé Publique France et le projet "Territoire innovant de grande ambition", porté par la Métropole du Grand Nancy (campagne de prévention, dépliant d'informations sur les risques induits et sur les gestes de prévention, etc.). Les stratégies arrêtées organisent aussi les rôles des différents acteurs. La stratégie sanitaire, qui bénéficie des enseignements d'une importante dynamique inter-parcs nationaux, pourrait en particulier s'appuyer sur l'identification d'un vétérinaire référent et la création d'un Conseil sanitaire pour améliorer la synergie d'actions permettant de mieux protéger les populations, les écosystèmes et les activités d'élevage.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
<ul style="list-style-type: none"> - coordonne la veille sur son territoire - porte à connaissance et sensibilise sur les enjeux - élabore les stratégies - suit les programmes d'actions et en porte une partie - recherche et mobilise des outils techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - participent à l'information de leur commune - participent aux programmes d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> État et ses établissements publics (Agences de l'eau, Parcs nationaux, ONCFS) Départements (laboratoires environnementaux) Organismes de recherche Gestionnaires d'espaces naturels Groupements de défense sanitaire ONF CRPF Associations naturalistes Fédérations de pêche et de chasse

EXEMPLES D' ACTIONS

- Mettre en œuvre des programmes pour préparer le territoire à des retours d'espèces.
- Élaborer une stratégie sanitaire et s'inscrire dans les réseaux existants.
- Mener un inventaire et organiser la veille sur les espèces exotiques envahissantes.
- Élaborer une stratégie de lutte contre les invasions biologiques

Pages 93 et 95

Référence ID de l'article : #6348

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-05 09:19